



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'enfance

Question écrite n° 86858

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur le rapport du Défenseur des droits au Comité des droits de l'enfant des Nations unies, rendu public le 27 février 2015. Le Défenseur des droits souhaite que la France prenne les dispositions nécessaires pour placer de manière effective les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur des politiques publiques et pour garantir la mise en application concrète pour tous de la Convention internationale des droits de l'enfant. Aussi, il souhaite connaître son avis sur la recommandation du Défenseur des droits visant à rendre obligatoire la réalisation de bilan préalable d'adoptabilité pour les enfants avant d'engager la procédure d'adoption.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86858

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6077

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)